

COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 MARS 2019

Présents : Mesdames Annick DECAMP, Messieurs Philippe BARBILLON, Didier BÉRANGER, Alain CARRIÈRE, Patrice CARVALHO, Jean-Pierre CZEPCZYNSKI, Michel DUPONT, Olivier FERREIRA, Dominique FONTAINE, Daniel GAGE, Jean-Noël GUESNIER, Jean-Pierre HAUDRECHY, Christian HEDUY, Jean-Pierre LEBOEUF, Patrick PEYR, Jackie TASSIN, Gérard WARIN.

Absents représentés : Monsieur Dominique FERRY par Monsieur Daniel GAGE, Monsieur Marcel DAUSQUE représenté par Monsieur Didier BÉRANGER.

Absents excusés : Mesdames Marianne PARIGOT, Kristine FOYART, Sophie MERCIER, Corinne TROUVAIN Messieurs Patrick ALLARD, Alain DENNEL, Daniel FORGET, Grégoire LANGLOIS-MEURINNE, Florent MAZIÈRES, Denis MESSIO.

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

Secrétaire de séance : Monsieur Dominique FONTAINE

- **Approbation du compte-rendu de la séance du 24 janvier 2019**

Le compte-rendu de la séance du 24 janvier 2019 n'appelle aucune observation et il est approuvé à l'unanimité.

1. Subvention d'équipement à la commune de Conchy les Pots

Monsieur le Président explique aux membres que la commune de Conchy les Pots a présenté au SEZEO son projet d'installation d'une chaufferie bois de 150 KWh afin d'alimenter une école, un accueil périscolaire et une maison médicale.

Cette installation a fait l'objet d'une étude d'opportunité réalisée par l'association Nord Picardie Bois.

Le coût de cette chaufferie et du silo de stockage (46 m³) est estimée à 100 000 €.

Ce dossier a été étudié par la commission transition énergétique qui a rendu un avis favorable au versement d'une subvention à hauteur de 20% du montant des travaux.

Le Président propose d'apporter une aide à la commune de Conchy les Pots à hauteur de 20 % du montant des travaux de la chaufferie bois (chaudière et silo) soit 20 000 € et de fixer à 15 ans la durée d'amortissement de cette subvention d'équipement versée.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

2. Adhésion à l'association Pôlénergie

L'association Pôlénergie financée par la région Haut de France, Dunkerque Grand Littoral et l'ADEME regroupe 116 adhérents (entreprises, collectivités et centres de formation) en lien avec le secteur de l'énergie.

Elle favorise et soutient des solutions dans le domaine de la transition énergétique sur le territoire des Hauts de France.

Pôlénergie peut apporter son expertise et ses contacts au SEZEO et l'accompagner dans ses actions dans le domaine de la transition énergétique.

L'adhésion annuelle est fixée à 2 000 €. Le Président demande aux membres l'autorisation d'adhérer à l'association Pôlénergie.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

3. Principe de création d'une Société d'Économie Mixte

L'étude menée par le cabinet ENEA pour le compte de SICAE OISE, de la SER et du SEZEO conclue à la possibilité de la création d'une Société d'Économie Mixte (SEM) afin de travailler efficacement tant en terme d'études que d'investissements en matière de production d'énergies renouvelable et de transition énergétique.

C'est pourquoi suite à la présentation de cette étude à la commission Transition Énergétique et au Bureau, Monsieur le Président propose au Conseil de statuer favorablement sur le principe de la création d'une SEM qui comprendrait SICAE OISE, SER et le SEZEO.

Bien entendu, une étude juridique approfondie (objet, partenaires, gouvernance...) sera réalisée quant à la création de cette structure.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

4. Dissolution du budget annexe « éclairage public force énergies » au profit du budget général

Dans le cadre de la fusion des syndicats, le SEZEO a repris le budget annexe intitulé « éclairage public Force Énergies ».

Monsieur le Président explique que la compétence optionnelle éclairage public est désormais ouverte à l'ensemble des communes adhérentes et que le suivi d'un service administratif dans un budget annexe est facultatif, le Président propose de dissoudre ce budget annexe « éclairage public Force Énergies » au 31/03/2019 et de reprendre l'ensemble des écritures au budget principal.

L'Assemblée délibérante prend connaissance du suivi budgétaire de la compétence éclairage public au travers de la présentation croisée par fonction et par service.

La reprise des résultats 2019 du budget annexe éclairage public au budget principal aura lieu après édition du compte de dissolution par le comptable public.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

5. Finances du budget général et du budget annexe éclairage public

- a. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2018
- b. Vote du compte administratif
- c. Affectation des résultats
- d. Vote du budget primitif 2019

Les documents budgétaires sont annexés au présent compte-rendu.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

6. Délégation au Président pour les conventions financières avec les communes

Le Président expose que les travaux réalisés pour les communes ayant transféré la compétence éclairage public ne font plus l'objet de convention de mandat, le SEZEO étant compétent pour l'ensemble des réseaux secs.

Afin d'acter des modalités d'intervention financières du SEZEO selon les taux de participation précédemment fixés en Conseil Syndical, il est nécessaire de signer une convention avec la commune pour chaque opération concernée.

Monsieur le Président propose aux membres de l'autoriser à signer ces conventions quand les crédits sont inscrits au budget.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

7. Décisions du Président

- DP 2019-05 : Concours financier du CD60 pour les travaux 2019,
- DP 2019-06 : avenant n°1 à l'accord-cadre IRVE portant à 36 mois, renouvelable une fois la durée du marché,
- DP 2019-07 à 13 Transfert de la compétence éclairage public de VILLE, MORTEMER, NOINTEL, NÉRY, PONTPONT, CUIGNIÈRES, ROUVILLERS,
- DP 2019-14 Convention de mandat avec la commune de CINQUEUX pour les travaux d'enfouissement rue des Aigumont et rue Verte,
- DP 2019-15 Convention de mandat avec la commune de LA VILLENEUVE SOUS THURY pour les travaux d'enfouissement rues du Valois, Saint Laurent et du Bordet,
- DP 2019-16 Convention de mandat avec la commune d'AUGER SAINT VINCENT pour les travaux de renforcement BT et remplacement des lanternes rue Rambure,
- DP 2019-17 Convention de mandat avec la commune de LARBROYE pour les travaux d'enfouissement rue du Jeu d'Arc et rue de la Mairie,
- DP 2019-18 à 21 Transfert de la compétence éclairage public de RÉMY, CONCHY LES POTS, SAINT MARTIN LONGUEAU, SAINT JEAN AUX BOIS.

VOTE FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h45.

Le Président,
Olivier FERREIRA

